

Paris, le 15 Mai 2020

Monsieur Edouard Philippe  
Premier Ministre  
57 Rue de Varenne  
75700 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Lors de votre dernière conférence de presse avec le ministre des solidarités et de la santé en date du 7 mai 2020, vous avez annoncé les modalités de versement d'une prime en faveur des professionnels des établissements et services médico-sociaux financés par l'assurance maladie et nous vous en remercions. Cela permet de valoriser justement la pleine mobilisation de ces professionnels depuis le début de la crise.

Toutefois, nous avons constaté avec amertume qu'ont été oubliés les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés et financés par les conseils départementaux (personnes âgées au sein des résidences autonomes et des résidences services, personnes en situation de handicap dans les foyers de vie et foyers d'hébergement ou en service d'accompagnement à la vie sociale, enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance dans les services et établissements spécialisés ), par le ministère de la Justice (secteur associatif habilité) ou encore par le ministère des Solidarités (services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et services d'aide à la gestion du budget familial).

Si le 11 mai, le ministère des solidarités et de la santé assurait par voie de communiqué que la prime serait du même montant que celle attribuée pour les professionnels du secteur du domicile que pour ceux exerçant en établissement, le renvoi à de nouvelles discussions entre l'Etat et les Départements révèle les carences du mode actuel de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et leurs professionnels en sont les principales victimes.

Face à cette situation, les fédérations et associations représentatives du secteur tiennent à tirer la sonnette d'alarme pour dénoncer ces conditions de traitement inégales des professionnels des secteurs de l'aide à l'autonomie et du champ social.

Les établissements et services susmentionnés ont toute leur place dans l'offre d'accompagnement et ont pleinement pris leur part pendant la crise à la première ligne visant à lutter contre l'effondrement du système et à sauver des vies.

Les professionnels de ces structures ont été confrontés aux mêmes risques de contamination et ont pourtant continué, dès le premier jour, à assurer leur mission d'accompagnement malgré l'absence totale de protection et de dépistage.

Aussi, nous regretterions le caractère inéquitable de l'attribution de cette prime censée reconnaître l'investissement et l'engagement sans faille des professionnels de ces secteurs d'activité auprès des personnes les plus fragiles tout au long de cette crise.

Nous ne pouvons accepter que le versement de cette prime dépende de l'autorité administrative compétente pour autoriser et financer cette offre, et demandons que l'allocation d'une prime pour les professionnels des structures susmentionnées soit alignée sur les mêmes règles que celles fixées pour les EHPAD, à savoir 1 500 € pour les salariés des établissements et services dans les départements les plus touchés par le coronavirus et 1000 € dans les autres départements.

Espérant que notre demande retiendra toute votre attention et vous permettra de faire rapidement des annonces sur le versement d'une prime à l'ensemble des professionnels des établissements et services non financés par l'assurance maladie, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Pierre RISO  
Président de la FNADEPA

Marie-Sophie DESAULLE  
Présidente de la FEHAP

Jean-Jacques ELEDJAM  
Président de la Croix Rouge  
Française

Salvatore STELLA  
Président du CNAEMO

Christian BORIE  
Président de la FNLV

Didier SAPY  
Directeur Général FNAQPA

Patrick DOUTRELIGNE  
Président de l'UNIOPSS

Alain RAOUL  
Président de NEXEM

Marianne ANTUNES  
Présidente de l'ANMECS

Bérengère TAILLEUX  
Présidente du CNDPF

Ange FINISTROSA  
Président de la FNAT

Jacques le PETIT  
Président de la FN3S

Bénédicte AUBERT  
Présidente de l'ANPF

Luc GATEAU  
Président de l'UNAPEI

Pascal CHAMPVERT  
Président AD-PA

Jean-Marc DURIN  
Président de l'UNISSS

Josiane BIGOT  
Présidente de la CNAPE

Marie-Andrée BLANC  
Présidente de l'UNAF